

# ALDE

Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile

Association Libre - Loi du 21 juin 1865

La Gaude le 18 / 10 / 2019

Monsieur le Président de la  
METROPOLE NICE COTE  
D'AZUR  
5 rue de l'Hôtel de Ville  
06364 Nice cedex 4

Régie de la Gestion des Déchets

Objet : La Gaude /ALDE / déchetterie  
dépôt collectif de déchets verts

Monsieur le Président,

L'ALDE dont j'ai l'honneur d'être le directeur (l'ALDE est une ASL et non une copropriété), vient de recevoir un courrier comminatoire en date du 08/10/2021(cf PJ) nous enjoignant de cesser la pratique de ramassage mutualisé des déchets verts issus de nos 279 lots individuels.

Chacun d'entre eux bénéficiant gratuitement, en tant que particulier, de 2 tonnes de déchets verts, le calcul est simple : 558t de déchets verts peuvent être déposés annuellement.

En réalité, l'ALDE assure un dépôt mutualisé inférieur ou égal à 80 tonnes par an, et ce depuis 2010.

Sont exclus de ce total les déchets verts issus des espaces communs, comme indiqué dans notre courrier du 17/10/2019 (cf PJ).

Le courrier que nous venons de recevoir, outre la mise en cause de la probité du Syndicat bénévole de l'ALDE, ne tient aucun compte du descriptif de fonctionnement précisé à notre courrier du 17/10/2019, et dont nous réaffirmons les termes.

Les choix sont simples :

1. soit la méthode définie par votre courrier du 18/04/2013 (cf PJ) continue d'être appliquée, impliquant " l'utilisation alternée des cartes des résidents".
- 2 . soit associer à la carte existante de l'ALDE une franchise de 80 tonnes /an de déchets verts.

ALDE

Domaine de l'Etoile 2065 Av. Marcel Pagnol 06610 La Gaude. Tél.: 07 56 99 84 57  
N° SIRET 38337835300015 - Code APE 703D directeur.alde@gmail.com

# ALDE

## Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile

Association Libre - Loi du 21 juin 1865

3 . soit arrêter le ramassage mutualisé des déchets verts, amenant à des conséquences opposées au développement durable. Connaissant la nature humaine, il est évident que l'arrêt de ce service générera fatalement des dépôts sauvages dans notre Domaine, lequel comporte 60 hectares de forêt et espaces verts particulièrement inflammables, malgré les fréquentes opérations visant au respect des OLD.

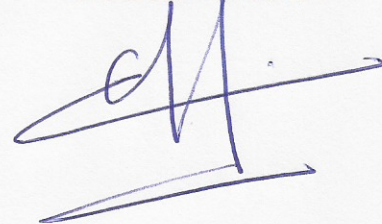
Durement touchée par l'incendie de 2003 et consciente de son environnement, l'ALDE est particulièrement sensibilisée à la protection contre le feu et à la limitation de l'empreinte carbone des activités.

A ce titre, l'ALDE estime que la solution numéro 2 est la plus adaptée, et sollicite de votre part sa mise en œuvre.

Conformément aux pratiques de transparence de l'ALDE, le présent courrier et ses pièces associées seront portés à connaissance de ses membres (400 foyers fiscaux), en particulier par publication sur notre site [Domaine de L'étoile – Site de l'ALDE \(domaine-etoile.org\)](http://Domaine de L'étoile – Site de l'ALDE (domaine-etoile.org))

Dans l'attente d'une prompte réponse de votre part, recevez , Mr le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Directeur  
Christian SAGOT



PJ chronologique

courrier NCA du 18/04/2013

courrier ALDE du 17/10/2019

courrier NCA du 08/10/2021

copie : Mairie de la Gaude

ALDE

Domaine de l'Etoile 2065 Av. Marcel Pagnol 06610 La Gaude. Tél.: 07 56 99 84 57  
N° SIRET 38337835300015 - Code APE 703D [directeur.alde@gmail.com](mailto:directeur.alde@gmail.com)



**Association du Lotissement du Domaine de L'Etoile**  
**Monsieur Christian SAGOT**  
**ALDE**  
Domaine de l'Etoile  
2065, avenue Marcel Pagnol  
06610 La GAUDE

Nice, le

**18 AVR. 2013**

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance avec une particulière attention de votre courrier du 19 mars 2013 par lequel vous demandez une autorisation d'accès spécifique en déchetterie pour les végétaux collectés dans le cadre de la collecte mutualisée du domaine de l'étoile dont vous assurez la gestion à La Gaude.

En réponse, je vous informe que la seule solution envisageable pour conserver une gratuité de ces dépôts en 2013 est une utilisation alternée des cartes des résidents afin que chaque foyer bénéficiaire fasse profiter de son quota d'apport à la copropriété.

Par ailleurs, je vous confirme que les techniciens de la direction de la collecte et de la gestion des déchets vous rendront visite le mercredi 17 avril à 10 h dans le but de mettre en œuvre un projet pilote de broyage-compostage des déchets verts du domaine de l'étoile dont l'objectif est de rendre la copropriété autonome pour la valorisation de ses végétaux.

Souhaitant que cette intervention réponde à votre attente et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation  
Le directeur général adjoint des services

Thomas ONZON

# ALDE

## Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile

Association Libre - Loi du 21 juin 1865

La Gaude le 17 / 10 / 2019

Monsieur le Président de la  
METROPOLE NICE COTE D'AZUR  
3 rue de l'Hôtel de Ville  
06364 Nice cedex 4

Régie de la Gestion des Déchets

Objet : La Gaude /ALDE / déchetterie, dépôt collectif de déchets verts.

Monsieur le Président

L'ALDE, association syndicale libre du Domaine de l'Etoile sis à la Gaude, regroupe les 279 lots constituant le domaine de l'Etoile, d'une surface de 100 ha et représente environ 400 foyers fiscaux pour 1300 habitants. A ce titre et parmi d'autres fonctions de gestion d'entretien et de maintenance, elle organise la collecte et le dépôt collectifs des déchets verts produits par les foyers résidents du Domaine.

De plus, il faut noter que :

- cette collecte mutualisée ne concerne que les végétaux des particuliers produits par eux,
- l'ALDE assure par ses propres moyens ou confie à des entreprises extérieures le traitement (y compris l'élimination des déchets) des espaces communs forestiers et complantés.
- les foyers qui font appel à des entreprises extérieures pour leur propre besoin, incluent, à leurs frais, la collecte et le traitement des déchets produits dans la prestation de ces entreprises.

Cette opération collective de collecte est constituée de 25 jours de ramassage par an. Sur une base de 4 chargements de 500 à 1000 kg chacun, cela représente 60 à 80 tonnes par an.

Outre le service rendu aux foyers résidant au Domaine de l'Etoile cette organisation évite l'encombrement généré par 370 véhicules se rendant régulièrement à la déchetterie ainsi que les dépôts sauvages qui ne manquent pas de proliférer lorsque les contraintes se font pesantes.

Afin d'assurer l'intégration de l'opération de collecte mutualisée de déchets verts menée par l'ALDE dans le processus NCA de traitement des déchets, l'ALDE a mené en 2013 une action de réflexion et d'essais relatifs aux différents moyens de traitement.

Au terme de cette action, les essais relatifs au traitement sur place de ce type de déchet se sont révélés infructueux, et, il a été convenu de procéder au dépôt en déchetterie sur la base de l'utilisation alternée de la carte des résidents (voir le courrier joint).

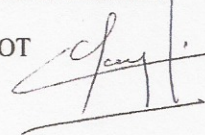
Nous venons d'être informés par vos services que ce type de fonctionnement génère, avec le temps, des abus de la part des professionnels.

Soulignant le fait que l'ALDE ne peut être en aucun cas assimilée aux "professionnels" mais exerce une mutualisation de ramassage de déchets verts produits par des particuliers, que le tonnage généré est constant quelque soit les modalités de ramassage et d'apport à la déchetterie, nous vous sollicitons pour établir une méthode nous permettant de pérenniser le ramassage mutualisé et d'éviter les abus constatés.

Par exemple l'ALDE pourrait disposer d'une carte d'accès pour un tonnage convenu, associée à une convention.

Espérant votre approbation permettant la pérennité de ces actions d'optimisation favorables à l'environnement, je vous remercie de votre aide et vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations

Christian SAGOT  
Directeur



ALDE

Domaine de l'Etoile 2065 Av. Marcel Pagnol 06610 La Gaude. Tél.: 0493140397  
N° SIRET 38337835300015 - Code APE 703D

# MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Monsieur Christian SAGO  
Président de l'Association du  
lotissement du Domaine de l'Etoile  
2065, avenue Marcel Pagnol  
06610 LA GAUDE

Nice, le 8/10/2021

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile à la Gaude, vous déclarez assurer une collecte mutualisée des déchets verts auprès des copropriétaires et utilisez les badges de chacun de ces derniers afin de déposer ces déchets en déchetteries.

Il ressort de l'article 6 du règlement intérieur commun des déchetteries que « *les dépôts en déchetterie ne seront autorisés qu'au seul détenteur du badge d'accès* » car ce dernier constitue un moyen de paiement et génère la facturation. En outre, le même article prévoit la possibilité pour toutes les associations et pour l'entretien des parties communes des copropriétés (qui pourront choisir de répercuter les frais inhérents dans les charges de copropriété), d'obtenir un badge d'accès aux déchetteries. Votre mode de fonctionnement ne permet pas à la Métropole Nice Côte d'Azur de vérifier la provenance des déchets verts apportés (parties privatives ou parties communes), ce qui peut engendrer un risque de fraude destiné à éviter de générer et payer des dépassements de quotas.

Enfin, il est prévu pour les déchets verts que ces derniers « sont exclus du cumul des quantités dans le cadre du calcul du poids pris en charge gratuitement » mais qu'en « *cas de dépassement des 2 tonnes ou des 16 passages, rien qu'au titre des déchets verts : le tarif prévu au règlement intérieur pourra alors être appliqué* ». Cette souplesse dans la rédaction ne s'applique toutefois **que pour les particuliers** et sous réserves de son **application pour toutes les personnes dans des situations similaires**, au risque de créer une inégalité entre les usagers.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir cesser la pratique de l'usage des badges de l'ensemble des copropriétaires du domaine pour vous débarrasser de vos déchets verts et de faire une demande de badge unique pour le fonctionnement de votre association. Comme pour n'importe quelle autre copropriété, les coûts inhérents à l'utilisation de ce badge pourront être répercutés sur les charges de copropriété.

Certain de votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Directeur par intérim  
Du Pôle Exploitation Nice



Yann PEDINI